

PARTENAIRES



VOUS FAITES
LE BON CHOIX



Conférence en ligne
Informations aux artisans sur les Aides financières Nationales et Locales

Service porté en Isère par :



Soutenu par



→ Service Info Energie – Artisans

Vous êtes professionnel-le de la rénovation !

Vous participez à la rénovation énergétique des maisons et copropriétés en Isère. Vous bâtissez, vous rénovez mais également vous conseillez.

Pour vous accompagner dans cette mission de conseil à vos clientes et clients, l'Espace Info Énergie de l'Isère lance un service spécifique qui vous est dédié.

La réglementation et les dispositifs d'aides financières évoluent en permanence, il est complexe de toujours être au courant des dernières évolutions. Le Service Info Énergie – Artisan-e-s fait ce travail de veille et vous met à disposition toutes les informations qui vous sont nécessaires.

Pour vous épauler, nos conseillers Antoine Mellul et Julien Desbief sont vos interlocuteurs dédiés. Ils sont joignables à ce numéro unique : 04 38 38 19 30 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

Ce service est gratuit. Il est financé par les collectivités iséroises, l'ADEME, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CAF.

■ Vos interlocuteurs



Julien DESBIEF



Antoine MELLUL

04 38 38 19 30

LANCEMENT LE 16
NOVEMBRE 2020

OBJECTIFS DU
WEBINAIRE

- Vous informer des évolutions pas encore traduites dans la loi de finance ou ses décrets d'application.
- Vous outiller pour renseigner vos clients
- Prendre en compte vos demandes pour répondre à votre besoin

Les aides à la rénovation énergétique

- Les aides de l'Etat :



+ TVA
5,5%

- Et Les aides locales :



- Les aides privées :



+ Les caisses de
retraite



- Points d'attention :

Les conditions de revenus
La localisation du logement
Les cumuls d'aide



Vos obligations

Respecter les critères de performance imposés par l'Etat

[Arrêté du 17 novembre 2020](#)

Etre à jour de la qualification RGE dès la production du devis.

Nouveauté : qualification RGE « chantier par chantier »

[Arrêté du 24 décembre 2020](#)

Les aides financières pour les ménages modestes



LES CONDITIONS					SERENITE BONIFIE La règle en 2021
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>				<p>LES MONTANTS</p> <p>Jusqu'à 19500 €</p> <p>Avec les bonus Sortie de passoire ou BBC</p>
	REVENU <i>Bleu</i>	REVENU <i>Jaune</i>	REVENU <i>Violet</i>	REVENU <i>Rose</i>	
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	Catégories non concernées		
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €			
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €			
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €			
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €			
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €			
<ul style="list-style-type: none"> - Logement de plus de 15 ans - Occuper le logement en résidence principale pendant 6 ans 					<p>GAIN ENERGETIQUE 35%</p>

Les aides financières pour les ménages modestes



LES CONDITIONS					ACTION LOGEMENT
REVENUS					LES MONTANTS Jusqu'à 20000€
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>				
	REVENU <small>Bleu</small>	REVENU <small>Jaune</small>	REVENU <small>Violet</small>	REVENU <small>Rose</small>	
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	Catégories non concernées		
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €			
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €			
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €			
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €			
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €			
<ul style="list-style-type: none"> - Habitation de plus de 2 ans - Propriétaire occupant salarié du privé - Bailleur modeste et salarié du privé - Bailleur avec locataire modeste et salarié du privé 					Priorité aux travaux d'isolation

Action logement 2 particularités :

-AMO indispensable
Liste disponible sur le site d'Action logement

-Les aides sont versées directement aux entreprises (acompte et solde)

Action Logement : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



Des prestations obligatoires :

- Diagnostic technique ;
- Assistance administrative dans le montage du projet ;
- Assistance au contrôle de la conformité des travaux réalisés.

Les artisans ou autres professionnels qui réalisent les travaux destinés à améliorer la performance énergétique du logement peuvent proposer l'AMO.

Les opérateurs AMO sont notamment :

- les organismes habilités par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ;
- les organismes exerçant une activité d'ingénierie sociale, financière et technique agréée au titre de l'article L.365-3 du Code de la construction et de l'habitat (CCH) ;
- les organismes exerçant une activité de maîtrise d'ouvrage agréés au titre de l'article L.365-2 du CCH ;
- les sociétés d'ingénierie labellisées RGE disposant d'une compétence reconnue en matière thermique et d'assistance maîtrise d'ouvrage.

Le montant de la prise en charge de l'AMO est compris entre 575 € et 1 225 €

Les aides financières pour tous les ménages



maprimerénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

LES CONDITIONS					MA PRIME RENOV'
REVENUS					LES MONTANTS Jusqu'à 20000€
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>				
	REVENU <i>Bleu</i>	REVENU <i>Jaune</i>	REVENU <i>Violet</i>	REVENU <i>Rose</i>	
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €	
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €	
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €	
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €	
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €	
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €	
<ul style="list-style-type: none"> - Habitation de plus de 2 ans - Propriétaires occupants - Bailleurs 					Ne finance pas : <ul style="list-style-type: none"> - Les combles perdus - Les planchers bas

Extension de
Ma Prime Rénov'
à tous les ménages
en octobre 2020

Des forfaits
complémentaires :
« Sortie de passoire »
« Rénovation globale »

Accompagner vos clients : Devenir mandataire



Comment devenir mandataire Ma Prime Rénov' ?

Envoyez un e-mail à l'adresse maprimerenov.mandataire@anah.gouv.fr :

Pièces nécessaires :

- Votre civilité, votre nom et votre prénom
- Un numéro de téléphone
- Une adresse sur le territoire national
- Un numéro IBAN (si vous souhaitez être mandataire financier ou mixte)
- Votre numéro de SIRET
- Le type de mandat à exercer : administratif, financier et/ou mixte.
- Un extrait KBIS ou un extrait D1 (de moins de 3 mois) ;
- Une attestation de responsabilité civile et / ou professionnelle ;
- Un RIB (si vous souhaitez être mandataire financier ou mixte).

**Deux rôles de
mandataires :
financier et/ou
administratif**

Les aides financières pour tous les ménages



LES CONDITIONS		CEE			
REVENUS					
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>				
	REVENU <i>Bleu</i>	REVENU <i>Jaune</i>	REVENU <i>Violet</i>	REVENU <i>Rose</i>	
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €	
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €	
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €	
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €	
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €	
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €	
<ul style="list-style-type: none"> - Habitation de plus de 2 ans - Propriétaires - Locataires - Bailleurs - Occupants à titre gratuit 		<p>LES MONTANTS :</p> <p>PAS DE PLAFONDS MAIS des bonifications pour les ménages modestes (bleu et jaune)</p> <p>Liste des fiches CEE en ligne sur le site de l'ADEME</p>			

CEE classiques et « coup de pouce » maintenus.

De nouveaux postes intégrés récemment

Accompagner vos clients : les parcours liés aux CEE



	Parcours 1	Parcours 2	Parcours 3
Demandeur	Les clients	L'artisan	L'artisan
Bénéficiaire	Les clients	Les clients	L'artisan
Outil	Demande en ligne	Partenariat avec un obligé	Délégation de paiement avec un obligé

Les aides financières pour tous les ménages

LES CONDITIONS		Eco-prêt à taux zéro				
SANS CONDITIONS DE REVENUS LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS		LES MONTANTS : Entre 7000€ et 30000€				
Montant maximal d'un prêt par logement	Action seule	Bouquet de travaux		Performance énergétique globale	Assainisse- ment non collectif	
	15 000 € (7 000 € pour les parois vitrées)	2 travaux	3 travaux ou plus			
		25 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €	



Rappel:
Eco PTZ
accessible à
partir d'un poste
de travaux

Les aides financières ménages intermédiaires et supérieurs

LES CONDITIONS					CREDIT D'IMPOT RESIDUEL	
REVENUS					LES MONTANTS	
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>					
	REVENU <small>Bleu</small>	REVENU <small>Jaune</small>	REVENU <small>Violet</small>	REVENU <small>Rose</small>	Jusqu'à 4800€	
1	Catégories non concernées		jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €		
2			jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €		
3			jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €		
4			jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €		
5			jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €		
Par personne supplémentaire			+ 8 744 €	+ 8 744 €		
<ul style="list-style-type: none"> - Habitation de plus de 2 ans - Propriétaires occupants 					Ne finance pas : <ul style="list-style-type: none"> - Les combles perdus - Les planchers bas 	



Factures acquittées au 31 décembre 2020

« Travaux à 1 euros » : une offre commerciale



Principe : Les entreprises sollicitent les CEE pour leurs clients.

ALTERNATIVE : déduction du montant des aides des factures

- Le rôle de mandataire pour Ma Prime rénov'
- La délégation de paiement obtenue auprès d'un obligé

Cumul des aides : un sujet complexe

Le cumul des dispositifs en un coup d'œil

Pour les mêmes travaux, vous pouvez cumuler plusieurs aides.

	MaPrime Rénov'	Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)	Éco-prêt à taux zéro	Aides de l'Anah	Aides des collectivités locales	Aides des fournisseurs d'énergie	Aides d'Action Logement
MaPrime Rénov'		×	✓	×	✓	avec un écrêtement*	avec un écrêtement*
CITE	×		✓	×	avec un écrêtement**	avec un écrêtement**	×
Éco-prêt à taux zéro	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Aides de l'Anah	×	×	✓		✓	×	✓
Aides des collectivités locales	✓	avec un écrêtement**	✓	✓		✓	✓
Aides des fournisseurs d'énergie	avec un écrêtement*	avec un écrêtement**	✓	×	✓		✓
Aides d'Action Logement	avec un écrêtement*	×	✓	✓	✓	✓	

Aides nationales

Aides locales :

-Aides du département

-Aides des collectivités



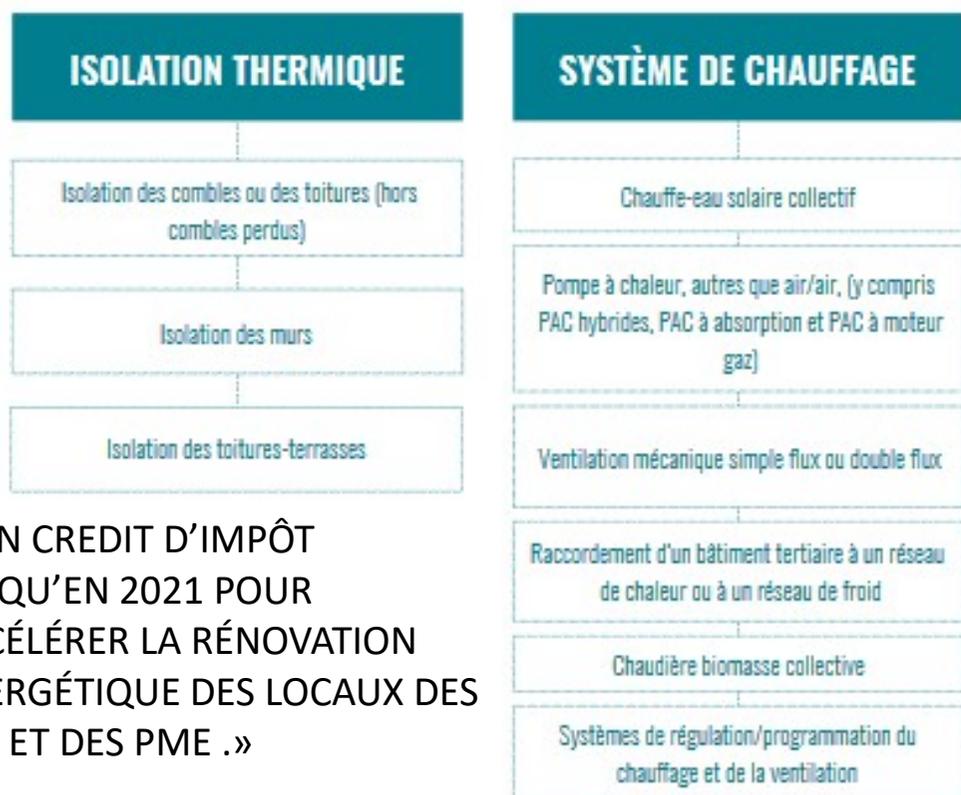
Outil « Mon Projet Mes Aides » développé par l'Espace Info Energie disponible en ligne

Les aides aux TPE / PME : CITE

entre octobre 2020 et décembre 2021



CEE spécifiques :
Fiches bâtiments tertiaires



« UN CREDIT D'IMPÔT
JUSQU'EN 2021 POUR
ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DES LOCAUX DES
TPE ET DES PME .»

Fiches Bâtiment Tertiaire [BAT]

Sous-secteur	N° de la fiche	Nom de la fiche
Enveloppe	BAT-EN-101	Isolation de combles ou de toiture
Enveloppe	BAT-EN-102	Isolation des murs (France métrop)
Enveloppe	BAT-EN-103	Isolation d'un plancher
Enveloppe	BAT-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète
Enveloppe	BAT-EN-106	Isolation de combles ou de toiture